

# LES VALEURS-PHARES DE L'ARMÉE LUXEMBOURGEOISE

09|2020



**Charte**

**Commentaires**

**Tableau**



# CHARTRE

Le Grand-Duché de Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et de l'Union Européenne, est profondément attaché au développement d'une culture internationale ouverte basée sur l'état de droit, la paix et les valeurs universelles. Dans ce cadre, est confiée à l'Armée luxembourgeoise, Corps militaire de la Fonction publique, la mission d'assister et de protéger la population et les institutions de l'État luxembourgeois, de défendre la liberté de la Nation et de contribuer solidairement avec ses partenaires à la paix internationale.

Ainsi, nous, membres militaires et civils de l'Armée avons reçu l'autorité et les moyens pour exercer notre mandat en âme et conscience dans le cadre du droit international, de la constitution, des lois et règlements du pays et conformément à nos serments de fidélité.

La présente Charte élaborée dans un processus collaboratif énonce les valeurs-phares qui constituent le fondement de notre métier d'armes et de notre culture militaire: **l'engagement, la droiture et la fiabilité**. Ces valeurs-phares, qui gouvernent notre ambition de réussir ensemble, nourrissent notre code de conduite et soutiennent la confiance que les citoyens placent naturellement dans les forces armées luxembourgeoises.

**Engagés** pour la patrie, nous protégeons la dignité humaine et le bien commun avec dévouement et courage, et nous excellons, sous l'autorité politique, dans la défense de notre patrimoine commun.

**La droiture** et l'intégrité sont au coeur de notre formation, qui est fondée sur les valeurs de l'égalité, de l'équité, de la juste mesure et de la proportionnalité.

Nous accomplissons notre métier de manière **fiable** et déterminée, dans un esprit de camaraderie et de respect de la dignité de la personne, avec discipline et précision.

En adhérant à ces valeurs institutionnelles, professionnelles et personnelles, nous cultivons un environnement serein, formatif et exigeant, commun à tous les membres de l'Armée au service du Grand-Duché de Luxembourg, des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et de l'Union Européenne.

# COMMENTAIRES

En juillet 2020 la présente Charte des valeurs-phares de l'Armée luxembourgeoise a été arrêtée par le Chef d'État-Major de l'Armée comme résultat d'un travail coopératif et de recherche avant d'être validée par le Ministre de la Défense comme cadre de référence et d'orientation.

Les commentaires qui suivent ont pour vocation d'expliquer et d'illustrer le contenu concis de la Charte phrase par phrase.

*Le Grand-Duché de Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et de l'Union Européenne, est profondément attaché au développement d'une culture internationale ouverte basée sur l'état de droit, la paix et les valeurs universelles.*

De par sa taille et son passé historique notre pays dépend, plus que les autres, d'un environnement basé sur la paix et la sécurité juridique internationales. Ainsi, le Grand-Duché s'est engagé pendant la Deuxième Guerre mondiale et après sa libération par les forces alliées pour une culture internationale fondée sur les valeurs universelles, telles que spécifiées notamment dans la Déclaration des droits humains de 1948. Depuis le 12 juin 1941 le Luxembourg a oeuvré en faveur et signé différentes initiatives et déclarations qui ont conduit en 1945 à la création officielle des Nations Unies<sup>1</sup>. En 1949, à l'aube de la Guerre froide, le Grand-Duché s'est joint à 11 autres États pour fonder l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord afin de participer activement, y inclus avec ses moyens militaires, à la paix dans un monde déchiré entre les blocs de l'est et de l'ouest.

À partir de 1950 le Grand-Duché s'engage à côté de l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas comme membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour unir les pays européens progressivement sur les plans économiques et politiques pour ainsi garantir une paix durable. L'actuelle Union Européenne est le résultat de multiples démarches et efforts toujours soutenus par la population et les gouvernements luxembourgeois.

Le Luxembourg est conscient que sa souveraineté et son autonomie dépendent grandement de ses partenaires européens et outre-Atlantique ainsi que de l'état de droit solidement ancré dans des traités ayant force de loi sur le plan national. Ainsi, il continue à promouvoir le développement d'une culture internationale ouverte et évolutive face aux défis économiques et politiques dans le monde.

*Dans ce cadre, est confiée à l'Armée luxembourgeoise, Corps militaire de la Fonction publique, la mission d'assister et de protéger la population et les institutions de l'État luxembourgeois, de défendre la liberté de la Nation et de contribuer solidairement avec ses partenaires à la paix internationale.*

L'Armée luxembourgeoise est créée dans ce cadre de droit national et international et reçoit son mandat et ses missions du Chef d'État, le Grand-Duc, à travers les institutions constitutionnelles prévues, le parlement et le gouvernement. Elle fait partie intégrante de l'Administration publique. Ses membres agissent, dans le cadre de leurs mandats, comme agents de la Fonction publique de l'État luxembourgeois.

<sup>1</sup> Notons dans ce contexte que le Luxembourg a participé à la mission militaire de l'ONU en Corée et y a connu 17 blessés et 2 morts.

Le mandat général est d'assister et de protéger la population et les institutions de l'État ainsi que de respecter et de défendre la liberté de la Nation, comme le stipule l'article 3 de la loi de 1979. Dans le cadre supranational l'Armée luxembourgeoise contribue solidairement avec ses partenaires et en fonction des mandats internationaux à la préservation, respectivement au rétablissement de la paix internationale.

Dans le cadre de notre démocratie parlementaire le Grand-Duché de Luxembourg confie les missions à son Armée et exige que ses membres se conforment aux mandats et ordres reçus dans le cadre de la légalité et de l'état de droit.

*Ainsi, nous, membres militaires et civils de l'Armée avons reçu l'autorité et les moyens pour exercer notre mandat en âme et conscience dans le cadre du droit international, de la constitution, des lois et règlements du pays et conformément à nos serments de fidélité.*

Le deuxième paragraphe de la Charte change de sujet. Dès maintenant les membres militaires et civils de l'Armée parlent et répondent qu'ils vont exercer leur mandat (a) en âme et conscience (b) dans le cadre du droit international, (c) de la constitution, (d) des lois et (e) règlements en vigueur.

L'acceptation de l'autorité et des moyens militaires reçus par le Grand-Duché de Luxembourg prend la forme des différents serments de fidélité inscrite dans la loi. Elle vaut autant pour les membres militaires que civils de l'Armée, qui participent tous, indépendamment de leur statut, à l'exécution des missions reçues.

*La présente Charte élaborée dans un processus collaboratif énonce les valeurs-phares qui constituent le fondement de notre métier d'armes et de notre culture militaire: **l'engagement, la droiture et la fiabilité.***

Après avoir établi le cadre légal, le paragraphe sous commentaire entre dans le vif du sujet de la présente Charte qui fut élaborée dans le cadre d'un projet de recherche et de dialogue entre septembre 2019 et juillet 2020 avec des membres de l'Armée de tous grades et statuts confondus. Trois valeurs-phares furent identifiées, discutées et validées dans ce processus collaboratif : (a) l'engagement, (b) la droiture et (c) la fiabilité. Elles constituent le fondement du métier d'armes et de la culture militaire au Luxembourg et forment ainsi l'identité spécifique du Corps militaire de la Fonction publique et de ses membres.

*Ces valeurs-phares, qui gouvernent notre ambition de réussir ensemble, nourrissent notre code de conduite et soutiennent la confiance que les citoyens placent naturellement dans les forces armées luxembourgeoises.*

Au sein de l'Armée, ces valeurs-phares poursuivent trois objectifs. Tout d'abord, par le fait que tout un chacun s'identifie avec ces valeurs, celles-ci représentent le fondement de toute action militaire, et l'accomplissement avec succès d'une mission, permet de voir ce succès comme résultat obtenu grâce à la cohésion interne de l'ensemble des membres de l'Armée.

Ensuite, les valeurs-phares constituent des valeurs positives universellement reconnues à adopter par tous les membres de l'Armée. Elles sont déclinées dans un Code de conduite militaire qui trace les lignes rouges et fixe les normes et règles à observer pour promouvoir une culture basée sur ces valeurs communes. Ainsi la Charte et le Code de bonne conduite forment un ensemble dynamique à cultiver en tout temps.

Le troisième objectif visé par la Charte est la confiance des citoyens. Il est important d'honorer la confiance de la population par un comportement exemplaire aussi bien dans le milieu militaire que civil.

*Engagés pour la patrie, nous protégeons la dignité humaine et le bien commun avec dévouement et courage, et nous excellons, sous l'autorité politique, dans la défense de notre patrimoine commun.*

L'engagement dévoué et courageux pour la patrie constitue la première valeur-phare. Cet engagement doit être vu dans le contexte de la protection de la dignité humaine et du bien commun. Se sacrifier en cas de nécessité pour protéger la dignité des personnes et le bien commun est une attitude noble et propre aux soldats au service de la patrie.

Tout engagement militaire est défini par les autorités politiques et vise toujours la défense d'un patrimoine commun en danger, comme par exemple la paix, la liberté ou l'accès aux espaces communs. Les circonstances d'engagement pouvant changer au fil du temps, l'Armée se doit de rester vigilante et de se préparer à des interventions dans des environnements en évolution permanente.

Le commandement de l'Armée fera en sorte que les missions, définies après coordination avec l'autorité politique, soient exécutées dans un esprit qui vise, non pas la médiocrité, mais l'excellence.

Cette première valeur-phare de l'engagement se définit par rapport aux objectifs à atteindre et doit être cultivée individuellement et ensemble par tous les membres de l'Armée dans l'exécution de leurs missions et tâches.

*La droiture et l'intégrité sont au coeur de notre formation, qui est fondée sur les valeurs de l'égalité, de l'équité, de la juste mesure et de la proportionnalité.*

La deuxième valeur-phare, un ensemble formé par la droiture et l'intégrité, se trouve au coeur de la formation de l'officier, du sous-officier, du caporal, du soldat et du membre civil.

Le travail dans les différentes équipes de l'Armée est basé sur les valeurs fondamentales de l'égalité et de l'équité. Dans un effort de juste soumission et de juste compétition les personnes évoluent sous les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques pour mener à bien les missions leur confiées.

La qualité de droiture implique une délibération éthique interne sur les moyens à mettre en oeuvre pour accomplir la mission. Une telle délibération va de pair avec un apprentissage éducatif continu et poussé visant à former des militaires matures et capables de prendre des décisions dans l'intérêt de la mission et dans le respect des valeurs de l'égalité, de l'équité, de la juste mesure et de la proportionnalité.

*Nous accomplissons notre métier de manière fiable et déterminée, dans un esprit de camaraderie et de respect de la dignité de la personne, avec discipline et précision.*

La troisième valeur-phare, celle de la fiabilité, est la base pour réussir ensemble. Elle doit être exigée et inculquée dès le premier contact avec l'Armée.

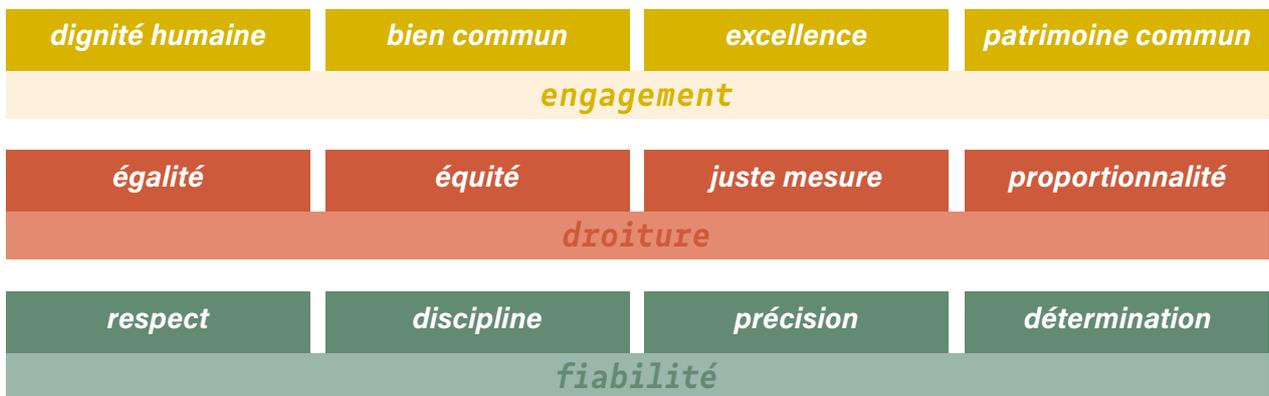
Le respect et la discipline constituent la pierre angulaire des relations interpersonnelles. Les supérieurs hiérarchiques veilleront à leur application permanente, car sans respect de la personne et sans discipline au sein des équipes il sera impossible de mener à bien les missions reçues. L'esprit de camaraderie est la résultante de cet effort.

Pour bien exercer son métier d'armes ou d'expert, la fiabilité doit être accompagnée par une volonté de précision et de détermination. La précision militaire et la détermination pour réussir ensemble contribuent à pérenniser la confiance de l'État et des citoyens dans l'Armée.

# TABLEAU



## RÉUSSIR ENSEMBLE



La valeur-phare de la fiabilité se situe au niveau du normatif et de l'exigible. Elle gagne toute sa raison d'être en lien avec les deux autres valeurs-phares liées à la délibération éthique (droiture) et à la volonté ambitieuse d'atteindre ensemble les objectifs fixés (engagement). Le tableau illustre les valeurs-phares et leurs interactions dynamiques.

# ADHÉSION

*En adhérant à ces valeurs institutionnelles, professionnelles et personnelles, nous cultivons un environnement serein, formatif et exigeant, commun à tous les membres de l'Armée au service du Grand-Duché de Luxembourg, des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et de l'Union Européenne.*

Le dernier paragraphe clôture la Charte. Il rappelle qu'il s'agit de valeurs institutionnelles, professionnelles et personnelles qui concernent aussi bien l'Armée comme organisation et administration que les individus comme personnes et comme professionnels.

Adhérer à cette Charte est un acte indispensable pour tous les membres de l'Armée. Avec l'adhésion, le personnel de l'Armée se dote d'un cadre de référence et d'orientation spécifique pour ainsi favoriser un environnement serein, formatif, exigeant et commun.

La dernière phrase montre également que le travail des membres de l'Armée ne se limite pas exclusivement au périmètre du Grand-Duché mais se reflète dans un contexte plus large qui comprend les institutions internationales déjà citées dans la première phrase de la Charte.

